

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 20 SEPTEMBRE 2010

L'an deux mil dix, le vingt septembre à dix neuf heures, le conseil municipal de la commune de Courlandon dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe MERIAUX, Maire.

Étaient présents MM les membres en exercice.

Etaient excusés :

Etait absente :

Madame Cathy BEURRIER a été élue secrétaire de séance

Monsieur Le Maire ouvre la séance

Après lecture du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 9 juin 2010, celui ci est approuvé à l'unanimité.

I – DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A MANDATER UN AVOCAT POUR DEFENDRE LES INTERETS DE LA COMMUNE DEVANT LE TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-29, L. 2122-22 et L.2122-23,

Considérant la possibilité de déléguer au maire pour la durée de son mandat de certaines attributions de cette assemblée du conseil municipal,

Considérant la nécessité pour la bonne marche de l'administration communale de confier au maire les attributions en matière de justice, signature des marchés publics, passer les contrats d'assurances

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE :

D'autoriser le Maire à mandater Madame Frédérique GIBAUD, avocat à la Cour, pour défendre les intérêts de la commune devant le Tribunal de Grande Instance

II – DECISION MODIFICATIVE - CONTRAT HORIZON ON LINE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder aux virements de crédits suivants sur le budget de l'exercice.

CREDITS A OUVRIR

| Chapitre | Article | Opération | Ventilation | Service | Nature | Montant |
|--------------|---------|-----------|-------------|---------|---|-----------------|
| 20 | 205 | 10009 | | | CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, DROITS,... | 3 600,00 |
| Total | | | | | | 3 600,00 |

CREDITS A REDUIRE

| Chapitre | Article | Opération | Ventilation | Service | Nature | Montant |
|--------------|---------|-----------|-------------|---------|---------------------------|-----------------------|
| 23 | 2315 | 10007 | | | INSTALLATION OUTILLAGE | MATERIEL -3 600,00 |
| Total | | | | | | -3 600,00 |

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la réunion de Conseil Municipal est close à 22h15.